

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire suppléant, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 mars 2015 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2 et Maire suppléant
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire suppléant sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Dépôt des prévisions budgétaires 2015 au MAMOT
 - 6.2 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.3 Programme initiative d'investissement local (IIL) - Demande d'ajout au projet 400046651
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption – Premier projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
 - 7.2 Adoption – Projet de règlement amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
 - 7.3 P.I.I.A. – 6, chemin Fridolin-Simard, lot B-569 – Remplacement d'une porte patio par une fenêtre

- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2015-03-021 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-022 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 février 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

- 2015-03-023 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**
- CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** la liste des comptes en date du 20 mars 2015 au montant de 152 076.42 \$ dont :
- 117 960.83 \$ sont des comptes payés;
 - 34 115.59 \$ sont des comptes à payer.
- Adoptée à l'unanimité
-
- Dépôt de documents 4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.
-
5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUPPLÉANT SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
-
6. **ADMINISTRATION**
- Dépôt de documents 6.1 **DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 AU MAMOT**
- Tel que stipulé à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), il est procédé au dépôt, auprès du Conseil, des prévisions budgétaires de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015. Ce rapport est transmis électroniquement au MAMOT et une copie est conservée aux archives de la Ville.
-
- 2015-03-024 6.2 **VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**
- CONSIDÉRANT** le document préparé par la trésorière, Madame Nadine Bonneau, en date du 10 mars 2015, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu :
- QUE** l'état préparé par la Trésorière et déposé auprès des membres du Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville d'Estérel est approuvé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

QUE lesdits immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 17 juin 2015, à partir de 10 h 00, à la Place des Citoyens, 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle;

QUE le directeur général, ou en son absence la trésorière, soit autorisé, lors de la vente pour taxes, à enchérir au nom de la Ville d'Estérel à partir du montant des taxes dues, afin que les immeubles qui n'auront pas preneur soient adjugés à la Ville d'Estérel;

QUE la trésorière soit autorisée à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-025

6.3

**PROGRAMME INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL (IIL) -
DEMANDE D'AJOUT AU PROJET 400046651**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution 2014-06-065 qui autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Initiative d'Investissement Local;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a conclu une entente de contribution dans le cadre du projet 40046651 avec le gouvernement du Canada, afin d'effectuer des travaux sur le bâtiment situé au Parc Thomas-Louis-Simard et s'engage à contribuer à 50% des coûts des dépenses autorisées;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire demander au gouvernement du Canada d'augmenter la subvention accordée pour cause de travaux imprévus, lesquels se détaillent comme suit :

Travaux	Coûts
Test de qualité de l'air avant et après travaux	2 000.00 \$
Travaux correctifs (désinfection, ventilation, enlèvement de poutres pourries ou contaminées, mise en place d'une dalle de béton, isolation du sous-sol et autres travaux connexes)	20 880.00 \$
Plomberie et électricité	1 000.00 \$
Peinture extérieure	5 500.00 \$
Sous total	29 380.00 \$
TPS 5%	1 469.00 \$
TVQ 9.975%	2 930.66 \$
Remboursement TPS	- 1 469.00 \$
Remboursement TVQ	- 1 465.33 \$
TOTAL	30 845.33 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

DEMANDE que l'entente conclue avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Initiative d'Investissement Local soit majorée pour un montant évalué à 30 841.33 \$;

S'ENGAGE à contribuer à 50% des coûts des dépenses qui seront autorisées en vertu de cette modification à l'entente.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2015-03-026

7.1 **ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE LES NOUVELLES EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R. 35.2)**

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage, tel qu'amendé, numéro 2006-493 est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire y introduire les nouvelles exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2 r. 35.2);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 février 2015;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le premier projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).

Adoptée à l'unanimité

2015-03-027

7.2 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y INTRODUIRE LES NOUVELLES EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (Q-2, R. 35.2)**

CONSIDÉRANT que le règlement sur l'émission des permis et certificats, tel qu'amendé, numéro 2006-496 est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire y introduire les nouvelles exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2 r. 35.2);

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 février 2015;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin d'y introduire les nouvelles exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).

Adoptée à l'unanimité

2015-03-028

7.3

**P.I.I.A. – 6, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD, LOT B-569 –
REPLACEMENT D'UNE PORTE PATIO PAR UNE FENÊTRE**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour le remplacement d'une porte patio par une fenêtre;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Brochure;
- Plan d'architecture;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU15-0303, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement d'une porte patio par une fenêtre, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2015-03-029

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 17, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Roger Martel
Maire suppléant

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

